

GRAND LAC

COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION
DU LAC DU BOURGET

BUREAU DE COMMUNAUTE Séance du mercredi 9 novembre 2016 à 18h30, à Grand Lac

PRÉSENTS :

AIX-LES-BAINS	DORD Dominique	Pouvoir de Renaud BERETTI
AIX LES BAINS	FRUGIER Michel	
AIX LES BAINS	CASANOVA Corinne	
BOURDEAU	DRIVET Jean-Marc	Départ avant la 1 ^{ère} délibération
BRISON SAINT INNOCENT	CROZE Jean-Claude	
LA CHAPELLE DU MONT DU CHAT	FALCETTA Nicole	
DRUMETTAZ CLARAFOND	JACQUIER Nicolas	
GRESY SUR AIX	CLERC Robert	
LE MONTCEL	EICHENLAUB Jean-Christophe	
MOUXY	KOEHREN Gabrielle	
ONTEX	CURTILLET Jacques	
PUGNY CHATENOD	MASSONNAT Jean-Guy	
SAINT OFFENGE	GELLOZ Bernard	
TRESSERVE	LOISEAU Jean-Claude	
TREVIGNIN	GONTHIER Gérard	
VIVIERS DU LAC	AGUETTAZ Robert	Pouvoir de Jean-Marc DRIVET
VOGLANS	MERCIER Yves	

ABSENTS EXCUSES :

AIX-LES-BAINS	BERETTI Renaud
LE BOURGET DU LAC	FRANÇOIS Marie-Pierre
MERY	BOUVIER Eudes

AUTRES PARTICIPANTS :

Mme CARON Françoise	Le Bourget-du-Lac
M. FAIVRE Luc	Directeur du SDES
M. M. CONSIGLIO Fabrice	IDE Consultant
M. GOUDOUNEIX Michel	Directeur général des services
M. GIMOND Frédéric	Directeur général adjoint
Mme REVOL Martine	Directrice de cabinet
M. TOUZEAU Christophe	Responsable Assainissement – Eau potable
M. RENAUD Bernard	Technicien eau potable
M. MAILLAND Thierry	Responsable Développement économique
Mme COSTA de BEAUREGARD Estelle	Responsable juridique/Assemblées
Mme QUAY THEVENON Eline	

L'assemblée s'est réunie sur convocation du 2 novembre 2016, accompagnée d'un dossier de travail de 95 pages, comprenant ordre du jour, notes de synthèse et 10 projets de délibérations.

L'affichage a été effectué aux lieux habituels réglementaires.

Le quorum est atteint avec 16 présents et 18 votants en début de séance.

Jean-Guy Massonnat est désigné secrétaire de séance.

ECONOMIE

Salon de l'Immobilier d'Entreprise 2016

Mandat spécial et frais de déplacements de Mme Marina FERRARI

Monsieur le président rappelle que Chambéry Métropole et Grand Lac seront présents au **SIMI**, salon de l'immobilier d'entreprise qui aura lieu les 30 novembre, 1^{er} et 2 décembre 2016 à Paris.

Ce salon permettra au territoire de présenter les projets d'aménagement à courts, moyens et longs termes et d'attirer investisseurs et promoteurs.

Il est proposé de mandater Marina FERRARI pour représenter Grand Lac dans le cadre de ce salon.

Conformément à l'article L. 2123-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Président propose que les frais correspondant aux déplacements de Marina FERRARI au SIMI, dans le cadre de sa mission de représentation de Grand Lac au Salon de l'Immobilier d'Entreprise, soient pris en charge par Grand Lac, Communauté d'agglomération du Lac du Bourget.

Les dépenses réalisées dans l'accomplissement de ces missions seront remboursées :

- Pour les frais de transports : sur présentation d'un état de frais ou pris en charge directement par Grand Lac auprès de la SNCF.
- Pour les autres frais de déplacement : sur présentation d'un état de frais et remboursement selon le barème en vigueur dans les collectivités locales.

Les crédits sont inscrits au budget – Chapitre 011.

Le Bureau de Communauté, après en avoir délibéré :

- APPROUVE le présent rapport,
- MANDATE Marina Ferrari pour représenter Grand Lac auprès du Salon de l'Immobilier d'Entreprise qui se déroulera du 30 novembre au 2 décembre à Paris,
- APPROUVE la prise en charge par la communauté d'agglomération des frais de déplacements précités,

Aix-les-Bains, le 9 novembre 2016

Le Président,
Dominique DORD

- Délégués en exercice : 20
- Présents : 16
- Votants : 18
- Pour : 18
- Contre : 0
- Abstentions : 0
- Blancs : 0



Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte : Economie - Salon de l'Immobilier d'Entreprise 2016 - Mandat spécial et frais de déplacements de Madame Marine FERRARI

Date de transmission de l'acte : 18/11/2016

Date de réception de l'accusé de réception : 18/11/2016

Numéro de l'acte : d1543 (voir l'acte associé)

Identifiant unique de l'acte : 073-247300049-20161109-d1543-DE

Date de décision : 09/11/2016

Acte transmis par : Estelle COSTA DE BEAUREGARD

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 5. Institutions et vie politique
5.6. Exercice des mandats locaux
5.6.2. Mandats spéciaux et frais de déplacement des élus